

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2017

---

**OBJET : Etat des restes à recouvrer et admissions en non-valeur du Payeur  
départemental**

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente Juin, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,  
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,  
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,  
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH,  
Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE  
DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Lisette NARDUCCI,  
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX,  
Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,  
Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,  
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,  
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,  
Maurice DI NOCERA donne procuration à Jean-Marc PERRIN,  
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,  
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,  
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,  
Lucien LIMOUSIN donne procuration à Corinne CHABAUD,  
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,  
Yves MORAINÉ donne procuration à Sabine BERNASCONI,  
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET,  
Marine PUSTORINO donne procuration à Maurice REY

**ETAIT ABSENT :**

Hélène GENTE-CEAGLIO



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017  
ADMINISTRATION GENERALE  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

## DELIBERATION

**OBJET** : Etat des restes à recouvrer et admissions en non-valeur du Payeur départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer des titres émis jusqu'au 31 décembre 2016 s'établit à 48.584.312,95 €, dont 47.254.408,01 € au titre du budget général et 1.329.904,94 € au titre des budgets annexes,
- d'admettre en non-valeur la somme de 1.408.237,11 €, dont 1.407.007,81 € au titre du budget général et 1.229,30 € au titre des budgets annexes.

A l'unanimité

### ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée